



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 67820

Texte de la question

M. François Sauvadet * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des établissements de l'enseignement supérieur privé qui attendent la mise en place de mesures de reconnaissance par l'État de leur mission au sein de l'enseignement supérieur. A la suite du rapport établi par un groupe de travail en avril 2003, le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé a été mis en place, chargé de réfléchir aux possibilités de financement de ces établissements. Le mois dernier, le député Jérôme Chartier a remis un rapport au Premier ministre dans lequel figurent des propositions, aussi il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures concrètes issues de ce rapport et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le rapport de M. Jérôme Chartier sur l'enseignement privé, remis au Premier ministre le 3 mai 2005, propose dans la continuité de la politique de l'État de promouvoir une formation de qualité complémentaire aux missions de service public et de renforcer les coopérations avec l'enseignement public afin de développer le rayonnement international de l'enseignement supérieur français. Ce rapport a pris en compte les termes du protocole d'accord signé avec l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (UDESCA) et avec la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) le 30 avril 2002. Par ailleurs, le rapport a fait l'objet d'une consultation des principaux représentants de l'enseignement supérieur privé (enseignants et représentants des personnels enseignants salariés) par le biais du comité consultatif créé, par arrêté en date du 22 octobre 2003, sur la base d'un premier rapport sur l'enseignement supérieur privé, élaboré en avril 2003 par le président de ce comité. Les propositions de ce rapport sont actuellement en cours d'étude.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67820

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6196

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8775